

Professeur de clarinette et direction d'ensemble (f/h)

Domaine d'activités : Citoyenneté, éducation, culture et sport

Famille : Culture

Référence métier CNFPT : Enseignant ou enseignante artistique

Temps : complet ☒ non complet ☐

Taux d'emploi : 100%

Direction : Culture et patrimoine

Autorité hiérarchique : Directeur de l'école de musique et de danse

Lien fonctionnel :

Contexte du poste : L'école municipale de musique et de danse (EMMD) de Rezé, classé conservatoire à rayonnement communal par l'État accueille plus de 900 élèves. Ce service municipal assure des missions d'enseignement artistique, d'éducation artistique et culturelle et de soutien aux pratiques amateur sur le territoire. Il est composé d'un pôle enseignement et éducation artistique de 27 enseignants en chant, musique et danse, et d'un pôle vie de l'école, administration et projets regroupant les fonctions d'accueil, de sécurité, de gestion administrative et financière, de maintenance et de logistique. Dans ce cadre, le professeur est placé sous l'autorité du directeur de l'école de musique et de danse, il assure des missions d'enseignement artistique dans sa discipline, met en place des actions d'éducation artistique et culturelle et accompagne les pratiques amateurs du territoire en suivant les orientations et directives du projet d'établissement.

Champ relationnel

Relations régulières : les équipes administratives et enseignantes de la Direction Culture et Patrimoine, les usagers de la Balinière

Relations ponctuelles : partenaires institutionnels, directions et services de la Ville, établissements d'enseignements artistique de l'agglomération Nantaise, établissements scolaires de la Ville.

Catégorie : B

Filière : Culturelle

Cadre d'emplois : Assistants d'enseignement artistique

Régime indemnitaire - Groupes de fonctions : Enseignant

NBI Points : ____

Motif :

Majoration Oui ☐ Non ☒

Motif :

Activités principales

Enseigner une discipline artistique en intégrant les attendus pédagogiques et artistiques de l'établissement

- Construire et mettre en place des cursus d'apprentissage adaptés à un public large et diversifié
- Faciliter l'apprentissage en diversifiant les méthodes et outils pédagogiques
- Favoriser les situations collectives d'apprentissage et de pratique artistique
- Imaginer, organiser et participer à des temps de diffusion pédagogique pour valoriser l'enseignement
- Evaluer les élèves et les parcours d'apprentissages, effectuer des remédiations si nécessaires

Assurer des missions d'éducation artistique et culturelle (EAC)

- Apporter ses compétences et son expertise d'artiste-pédagogue à des actions de sensibilisation artistique et d'éducation artistique et culturelle portées par la Direction Culture et Patrimoine et ses partenaires
- Proposer et piloter des actions d'EAC à destination d'un public large et diversifié, notamment dans le cadre du PEAC
- Participer aux phases d'évaluation des actions et dispositifs d'EAC

Accompagner les pratiques artistiques amateurs du territoire

- Assurer une veille et identifier les pratiques artistiques amateurs sur le territoire
- Contribuer à l'accompagnement des pratiques amateurs, notamment dans le cadre des dispositifs mis en place par l'établissement

Participer à la vie pédagogique, artistique et administrative de l'établissement

- Assister et participer activement aux temps de concertations, groupes de travail et instances pédagogiques de l'établissement
- Initier ou participer à des projets partenariaux transdisciplinaires.
- Assurer une veille pédagogique et artistique

Activités spécifiques

- Enseignement de la clarinette
- Direction d'ensembles instrumentaux

Prérequis obligatoires : Titulaire du Diplôme d'Etat de professeur de musique, expérience en direction de grands ensembles

Prérequis souhaités : Connaissances en sciences de l'éducation, connaissances et application du mode projet, utilisation maîtrisée de l'environnement numérique, capacité à arranger la musique pour des ensembles variés

Compétences professionnelles et techniques
(savoir et savoir-faire)

Expertise dans sa discipline artistique et les esthétiques associées
Maîtrise des textes cadres de l'enseignement artistique (SNOP, charte de l'enseignement artistique...)
Connaissance et compréhension des enjeux de l'éducation artistique et culturelle
Capacité à construire et à piloter des dispositifs d'apprentissage diversifiés et adaptés
Capacité à travailler en mode projet
Capacité à travailler en équipe et en partenariat

Savoirs être et compétences relationnelles
(individuels et collectifs)

Sens du service public
Curiosité et ouverture d'esprit
Qualités relationnelles
Rigueur et discrétion
Capacité d'anticipation
Capacité d'adaptation et d'évolution

Horaires de travail et organisation du temps de travail

Nombre d'heures hebdomadaires : 20 Nombre de jours hebdomadaires : 4 minimum

Annualisé ☐

Sujétions horaires : temps de travail réparti entre obligation de service (20h/semaine pour un temps complet) et activités accessoires nécessaires aux obligations de service (temps non quantifiable). Organisation annuelle du travail en lien avec le calendrier scolaire de l'Education Nationale. Horaires de travail principalement en fin d'après-midi et soirée, mercredi et samedi. Emploi du temps pédagogique défini par la direction à chaque rentrée scolaire en fonction des nécessités de service.

Contraintes et environnement spécifique au poste

Multisite ☐

Bureau partagé ☐

Autorisation de déplacement annuel : Agglomération ☒ **Département** ☐

Tâches télétravaillables

Oui ☐ **Non** ☒

Contraintes physiques

	Permanente	Fréquente	Occasionnelle
Position			
station debout prolongée	☐	☒	☐
flexion du corps	☐	☐	☐
position accroupie	☐	☐	☐
bras en élévation (au-dessus du niveau du cœur)	☐	☐	☐
travail sur écran prolongé (>2h en continu)	☐	☐	☐
Port de charge			
sur place > 25 kg	☐	☐	☐
sur place < 25 kg	☐	☐	☐
en mouvement > 25 kg	☐	☐	☐
en mouvement < 25 kg	☐	☐	☐
Ambiance			
chaleur (>30°C)	☐	☐	☐
froid (<5°C)	☐	☐	☐
humidité (>70%)	☐	☐	☐
travaux en extérieur	☐	☐	☐
milieu insalubre	☐	☐	☐
bruit (>80dB)	☒	☐	☐
vibrations	☐	☐	☐
en hauteur	☐	☐	☐
utilisation de produits chimiques	☐	☐	☐
poussières (bois, amiante) – fumée (soudure, ...)	☐	☐	☐
Contraintes psychosociales et organisationnelles	Permanente	Fréquente	Occasionnelle
travail isolé (hors de vue et de voix >1h)	☐	☐	☐
contraintes temporelles	☒	☐	☐
contact avec le public (situations délicates)	☐	☐	☒
horaire atypique ou mouvant	☒	☐	☐
temps de travail hebdomadaire > 44h	☐	☐	☐

Équipements de protection pour le poste de travail

vêtement de travail	casque	lunettes	gants	chaussures ou bottes de sécurité	protection auditive
☐	☐	☐	☐	☐	☒
écran facial	masque anti poussière	appareil respiratoire isolant	charlotte	sur-chaussure	harnais
☐	☐	☐	☐	☐	☐

Professeur de clarinette et direction d'ensemble (f/h)

Domaine d'activités : Citoyenneté, éducation, culture et sport

Famille : Culture

Référence métier CNFPT : Enseignant ou enseignante artistique

Temps : complet ☒ non complet ☐

Taux d'emploi : 100%

Direction : Culture et patrimoine

Autorité hiérarchique : Directeur de l'école de musique et de danse

Lien fonctionnel :

Contexte du poste : L'école municipale de musique et de danse (EMMD) de Rezé, classé conservatoire à rayonnement communal par l'État accueille plus de 900 élèves. Ce service municipal assure des missions d'enseignement artistique, d'éducation artistique et culturelle et de soutien aux pratiques amateur sur le territoire. Il est composé d'un pôle enseignement et éducation artistique de 27 enseignants en chant, musique et danse, et d'un pôle vie de l'école, administration et projets regroupant les fonctions d'accueil, de sécurité, de gestion administrative et financière, de maintenance et de logistique. Dans ce cadre, le professeur est placé sous l'autorité du directeur de l'école de musique et de danse, il assure des missions d'enseignement artistique dans sa discipline, met en place des actions d'éducation artistique et culturelle et accompagne les pratiques amateurs du territoire en suivant les orientations et directives du projet d'établissement.

Champ relationnel

Relations régulières : les équipes administratives et enseignantes de la Direction Culture et Patrimoine, les usagers de la Balinière

Relations ponctuelles : partenaires institutionnels, directions et services de la Ville, établissements d'enseignements artistique de l'agglomération Nantaise, établissements scolaires de la Ville.

Catégorie : A

Filière : Culturelle

Cadre d'emplois : Professeurs d'enseignement artistique

Régime indemnitaire - Groupes de fonctions : Enseignant

NBI Points : ____

Motif :

Majoration Oui ☐ Non ☒

Motif :

Activités principales

Enseigner une discipline artistique en intégrant les attendus pédagogiques et artistiques de l'établissement

- Construire et mettre en place des cursus d'apprentissage adaptés à un public large et diversifié
- Faciliter l'apprentissage en diversifiant les méthodes et outils pédagogiques
- Favoriser les situations collectives d'apprentissage et de pratique artistique
- Imaginer, organiser et participer à des temps de diffusion pédagogique pour valoriser l'enseignement
- Evaluer les élèves et les parcours d'apprentissages, effectuer des remédiations si nécessaires

Assurer des missions d'éducation artistique et culturelle (EAC)

- Apporter ses compétences et son expertise d'artiste-pédagogue à des actions de sensibilisation artistique et d'éducation artistique et culturelle portées par la Direction Culture et Patrimoine et ses partenaires
- Proposer et piloter des actions d'EAC à destination d'un public large et diversifié, notamment dans le cadre du PEAC
- Participer aux phases d'évaluation des actions et dispositifs d'EAC

Accompagner les pratiques artistiques amateurs du territoire

- Assurer une veille et identifier les pratiques artistiques amateurs sur le territoire
- Contribuer à l'accompagnement des pratiques amateurs, notamment dans le cadre des dispositifs mis en place par l'établissement

Participer à la vie pédagogique, artistique et administrative de l'établissement

- Assister et participer activement aux temps de concertations, groupes de travail et instances pédagogiques de l'établissement
- Initier ou participer à des projets partenariaux transdisciplinaires.
- Assurer une veille pédagogique et artistique

Activités spécifiques

- Enseignement de la clarinette
- Direction d'ensembles instrumentaux
- Assurer les missions de professeur référent pédagogie
 - > Participer à la structuration et à l'organisation des parcours études
 - > Impulser et accompagner la réflexion pédagogique au sein des instances pédagogiques et projets
 - > Assurer la coordination des moments d'évaluation

Prérequis obligatoires : Titulaire du Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de musique ou inscrit sur liste d'aptitude PEA ; Très bonnes connaissances en science de l'éducation ; Expérience en direction de grands ensembles ; Capacité à arranger la musique pour des ensembles variés.

Prérequis souhaités : Bonnes connaissances et application du mode projet ; Utilisation maîtrisée de l'environnement numérique.

Compétences professionnelles et techniques (savoir et savoir-faire)

Expertise dans sa discipline artistique et les esthétiques associées
Maîtrise des textes cadres de l'enseignement artistique (SNOP, charte de l'enseignement artistique...)
Connaissance et compréhension des enjeux de l'éducation artistique et culturelle
Capacité à construire et à piloter des dispositifs d'apprentissage diversifiés et adaptés
Capacité à travailler en mode projet
Capacité à travailler en équipe et en partenariat

Savoirs être et compétences relationnelles (individuels et collectifs)

Sens du service public
Curiosité et ouverture d'esprit
Qualités relationnelles
Rigueur et discrétion
Capacité d'anticipation
Capacité d'adaptation et d'évolution

Horaires de travail et organisation du temps de travail

Nombre d'heures hebdomadaires : 16 Nombre de jours hebdomadaires : 3 minimum

Annualisé ☐

Sujétions horaires : temps de travail réparti entre obligation de service (20h/semaine pour un temps complet) et activités accessoires nécessaires aux obligations de service (temps non quantifiable). Organisation annuelle du travail en lien avec le calendrier scolaire de l'Education Nationale. Horaires de travail principalement en fin d'après-midi et soirée, mercredi et samedi. Emploi du temps pédagogique défini par la direction à chaque rentrée scolaire en fonction des nécessités de service.

Contraintes et environnement spécifique au poste

Multisite ☐

Bureau partagé ☐

Autorisation de déplacement annuel : Agglomération ☒ Département ☐

Tâches télétravaillables

Oui ☐ **Non** ☒

Contraintes physiques

	Permanente	Fréquente	Occasionnelle
Position			
station debout prolongée	☐	☒	☐
flexion du corps	☐	☐	☐
position accroupie	☐	☐	☐
bras en élévation (au-dessus du niveau du cœur)	☐	☐	☐
travail sur écran prolongé (>2h en continu)	☐	☐	☐
Port de charge			
sur place > 25 kg	☐	☐	☐
sur place < 25 kg	☐	☐	☐
en mouvement > 25 kg	☐	☐	☐
en mouvement < 25 kg	☐	☐	☐
Ambiance			
chaleur (>30°C)	☐	☐	☐
froid (<5°C)	☐	☐	☐
humidité (>70%)	☐	☐	☐
travaux en extérieur	☐	☐	☐
milieu insalubre	☐	☐	☐
bruit (>80dB)	☒	☐	☐
vibrations	☐	☐	☐
en hauteur	☐	☐	☐
utilisation de produits chimiques	☐	☐	☐
poussières (bois, amiante) – fumée (soudure, ...)	☐	☐	☐
Contraintes psychosociales et organisationnelles	Permanente	Fréquente	Occasionnelle
travail isolé (hors de vue et de voix >1h)	☐	☐	☐
contraintes temporelles	☒	☐	☐
contact avec le public (situations délicates)	☐	☐	☒
horaire atypique ou mouvant	☒	☐	☐
temps de travail hebdomadaire > 44h	☐	☐	☐

Équipements de protection pour le poste de travail

vêtement de travail	casque	lunettes	gants	chaussures ou bottes de sécurité	protection auditive
☐	☐	☐	☐	☐	☒
écran facial	masque anti poussière	appareil respiratoire isolant	charlotte	sur-chaussure	harnais
☐	☐	☐	☐	☐	☐